



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180115-BUR-AG-18-008-
DE
Date de réception préfecture : 16/01/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 15 janvier 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Demande de financements pour l'acquisition de cinq vélos à assistance électrique

L'an deux mille dix-huit, le 15 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI. Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Demande de financements pour l'acquisition de cinq vélos à assistance électrique

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean Michel Savelli en qualité de 11^{ème} vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « l'approbation des demandes de financements » ;

Vu la présentation en Bureau du 11 septembre 2017, des actions à mettre en œuvre dans la continuité de la semaine du développement durable ;

Vu la proposition de procéder à l'acquisition de cinq vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels des agents de la CAB ;

Considérant que l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et de l'Energie de la Corse, propose des aides à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

APPROUVE

La demande d'aide financière auprès de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et de l'Energie de la Corse, pour l'acquisition de cinq vélos à assistance électrique.

Bureau du 15 janvier 2018

OBJET : Demande de financements pour l'acquisition de cinq vélos à assistance électrique

APPROUVE

Le plan de financement suivant :

Montant de la dépense :		8 000 € HT
Recettes :		
Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et de l'Energie de la Corse :	56,25 %	4 500 €
Communauté d'Agglomération de Bastia (Autofinancement) :	43,75 %	3 500 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.